

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacquy THEILLOL,

Absents excusés: Florian CHAMIOT CLERC donne procuration à Monique GUMERY, Maud BIDET, Stéphanie RIPERT.

Absents : Christelle MICHEL, Adam AMELLAL

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

➤ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : BUDGET COMMUNAL, EAU ET LOTISSEMENT DES GRANGETS.

Mme Jacqueline LEGER, 1^{ère} adjointe, donne lecture des comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets dressés par M. Patrice BURDET, maire.

❖ **Compte administratif communal : M14**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	436 456.81€			16 720,80€ (453 177,61- 436456,81)		16 720,80€
Opérations de l'exercice	127 485.63€	676 090.05€	379 927.15€	404 717.96€	507 412.78€	1 080 808.01€
Résultat exercice		548 604.42€		27 790.81€		573 395.23€
TOTAUX CUMULES	563 942.44€	676 090.05€	379 927.15€	421 438.76€	943 869.59€	1 097 528.81€
RESULTAT DEFINITIF		112 147.61€		41 511.61€		153 659.22€

❖ **Compte administratif eau : M49**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		521.01€		10 917.62€		11 438.63€
Opérations de l'exercice	6 426.54€	9 983.78€	36 121.25€	33 194.70€	42 547.79€	43 178.48€

Résultat exercice		3 557.24€	2 926.55€			630.69€
TOTAUX CUMULES	6 426.54€	10 504.79€	36 121.25€	44 112.32€	42 547.79€	54 617.11€
RESULTAT DEFINITIF		4 078.25€		7 991.07€		12 069.32€

❖ **Compte administratif lotissement des Grangets**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	42 211.42€				42 211.42€	
Opérations de l'exercice	95 309.59€	89 245.48€	142 343.83€	142 343.83€	237 653.42€	231 589.31€
Résultat exercice	6 064.11€				6 064.11€	
TOTAUX CUMULES	137 520.83€	89 245.48€	142 343.83€	142 343.83€	279 864.66€	231 589.31€
RESULTAT DEFINITIF	48 275.35€				48 275.35€	

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2015.*

II) **APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTIONS 2015 : BUDGET COMMUNAL, EAU, LOTISSEMENT DES GRANGETS**

M. le Maire expose au conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2015 dressés par les receveurs principaux : M. TERRIOU, M. MONTJAUX et Mme MERLET

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes de gestion M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2015.*

III) **AFFECTATION DES RESULTATS :**

❖ Constatant que le compte administratif M14 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 41 511,61€ et un excédent d'investissement de 112 147,61€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 112 147,61€ au 001 en recette d'investissement et 41 511,61€ au 002 en recette de fonctionnement.*

❖ Constatant que le compte administratif M49 fait apparaître un excédent d'exploitation de 7 991,07€, un excédent d'investissement de 4 078,25€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 4 078,25€ en recette d'investissement et l'affectation de 7 991,07€ en section de fonctionnement.*

❖ Constatant que le compte administratif du lotissement des Grangets fait apparaître un déficit d'investissement de 48 275,35€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 48 275,35€ au compte 001 en déficit d'investissement.*

IV) **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2016**

Depuis l'année 2014, l'Etat a décidé de baisser ses dotations aux communes chaque année et ce jusqu'en 2017. En parallèle, l'état a mis en place le FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal) ce FPIC ponctionne les communes « riches », pour donner aux communes « pauvres » au plan national. En Savoie toutes les communes sont dites « riches ».

Depuis 2014, la commune de Rognaix, s'appauvrit régulièrement, voyant ses dotations diminuer et ses participations au redressement national des communes « pauvres » augmenter.

Depuis 2014, ce sont (FPIC plus dotations confondus) 16 000 € en moins sur notre budget.

Ces baisses de dotations font penser, que l'Etat a la volonté de faire disparaître les petites communes au profit des communes nouvelles, et de ce fait, perdre notre identité.

Afin de minimiser cette situation, le conseil municipal décide une légère augmentation des taux des taxes d'habitation et foncier bâtie.

4,66% pour la taxe d'habitation, augmentation de 9,13%

8,06% pour la taxe foncière bâtie, augmentation de 9,21%

(pour une taxe d'habitation de 400 €, l'augmentation s'élèvera à : 36,50 €, soit 436,50 €).

Pour information, les taxes d'habitation sur les communes voisines :

St Paul/Isère : 7 %, Esserts-Blay : 6,10 %, Cevins : 5%, La Bâthie : 6%, Feissons/Isère : 5,08%,

Cette augmentation, rapportera environ 5 560 € /an à la commune, ce qui nous permet de conserver une légère marche de manœuvre en fonctionnement comme en investissement.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de modifier les taux comme suit :**

4,66% pour la taxe d'habitation

8,06% pour la taxe foncière bâtie

91,05% pour la taxe foncière non bâtie

V) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

M. le maire présente les:

❖ **BUDGET M14** (budget communal)

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :**

- Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 489 855,00€

- Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 337 937,00€

❖ **BUDGET M49** (budget eau)

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :**

- Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 41 923,00€

- Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 14 519,00€

❖ **BUDGET LOTISSEMENT DES GRANGETS**

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :**

- Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à 134 624,24€

- Recettes et dépenses pour la section investissement à 48 275,35€.

VI) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :**

Prévention Routière	60€
Croix Rouge française	50€
Union Sportive du Grand Mont	50€
Jeunes sapeurs pompiers basse Tse	100€
Anciens combattants de Rognaix	100€
AARAC	100€
Les Pouspies Majorettes	600€
Le souvenir Français	100€
ONAC.....	50€
Les Amis du Patrimoine.....	100€

Soit un total de 1 310€

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

❖ **portail e.enfance**

M. le maire expose au conseil municipal que les communes du RPI Esserts-Blay/ Rognaix et St Paul sur Isère sont dotées d'un logiciel de gestion, moderne et fiable (e-enfance) pour les cantines et le périscolaire depuis janvier 2015. Il y a possibilité d'intégrer un portail famille, sur les sites internet des communes du RPI, permettant aux familles, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnel de consulter et de modifier les informations relatives à la famille et les inscriptions à la cantine et à la garderie.

Ce portail évitera une prolifération des documents d'inscription et la diffusion de l'information en cas d'absence de l'enfant.

L'intégration de ce portail e.enfance a un coût supporté par les 3 communes.

Les élus sont d'accord pour l'installation de logiciel e.enfance.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Fait à Rognaix, le 17 mars 2016

Affichage le 18 mars 2016

Le maire,

Patrice BURDET.

